

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 24 DECEMBRE 2024

### Délibération n°2024-12-24/08

Date de la convocation	18 décembre 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	4
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	1
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	0

#### **Membres avec voix délibérative présents :**

##### Collège des élus :

Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Éric PEREDES, Audrey RANC et M. Georges VIERNE

##### Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Stéphanie ROY

#### **Membres sans voix délibérative présents :**

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Benoit CHERMANE (CAF du Gard)

#### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

##### Collège des élus :

M. Denis CANTIER (donne pouvoir à Mme Audrey RANC), Mme Patricia POUBLANC (pouvoir à M Rémi NICOLAS) et M Éric PAREDES (pouvoir à partir de ghoo à M Georges VIERNE)

##### Collège des familles et associations :

Mme Monique SAEZ (pouvoir à Mme Marlène JAFFIOL)

#### **Membres avec voix délibérative absents et non représentés :**

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

#### **Membres sans voix délibérative absents et non représentés :**

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

---

## Adhésion à l'association « Les Francas du Gard »

Rapporteur : Rémi NICOLAS

---

### **1. Aspects juridiques**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 relative aux groupements d'intérêt public;

**VU** la délibération n°6 du 26 juin 2024 de l'Assemblée Générale de l'association « Les Francas du Gard » adoptant le barème de cotisations 2024/2025,

### **2. Eléments de contexte**

L'association « Les Francas du Gard » a pour objet de promouvoir et développer l'éducation populaire, la citoyenneté, et l'engagement des enfants et des jeunes. Elle propose un accompagnement dans la mise en œuvre de projets d'animation éducative et de formation pour les enfants, les jeunes et les animateurs. Dans le cadre de sa politique éducative et sociale, l'adhésion aux Francas du Gard permettra à l'EPA de bénéficier de l'expertise et des ressources de cette association en matière d'éducation et d'animation.

### **3. Incidence financière**

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle d'un montant de 580,80 € (cinq cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-centimes).

### **4. Décisions**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1** : **approuve** l'adhésion pour l'année 2025 de l'EPA Centre Social ESCAL à l'association "Les Francas du Gard", avec la possibilité de renouvellement annuel,

**Article 2** : **fixe** le montant de la cotisation annuelle à 580,80 €, conformément aux dispositions prévues par les Francas du Gard,

**Article 3** : **autorise** Monsieur le Président à signer tout document ou pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 5. Annexes

Délibération relative au barème des cotisations aux Francas du Gard 2024/2025  
Formulaire d'adhésion aux Francas du Gard  
Devis pour l'adhésion 2025 aux Francas du Gard

Rémi NICOLAS



Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.*

*Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Rémi NICOLAS  
Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Rémi Nicolas".



